LETEMPS

ÉNERGIE ABONNÉ

Simonetta Sommaruga veut limiter les possibilités de recours contre les projets hydroélectriques et éoliens

Le Département fédéral de l'environnement et de l'énergie, dirigé par Simonetta Sommaruga, envisage une révision du système des autorisations nécessaires pour qu'un projet de construction voie le jour: les regrouper pour qu'une seule procédure devant le Tribunal fédéral puisse avoir lieu



Chams laz
Pu hanche 10 octobre 2021 à 17:48
Modifié jeudi 14 octobre 2021 à 16:53

Les éoliennes du site du plus haut parc éolien d'Europe, photographiées au col de Gries, en Valais, le 23 septembre 2016. — © KEYSTONE/Olivier Maire

Simonetta Sommaruga, la ministre de l'Environnement, souhaite accélérer les procédures d'approbation des projets hydroélectriques et éoliens en Suisse. C'est ce que révèle le Département fédéral de l'environnement et de l'énergie (DETEC) dans un article publié dimanche dans la NZZ am Sonntag.

Une unique autorisation

Pour voir le jour, ces projets doivent suivre certaines étapes dont l'obtention de plusieurs autorisations, que ce soit le permis de construire, la demande de défrichement ou encore une concession pour pouvoir utiliser la force hydraulique.

Les personnes qui s'opposent à la réalisation de ces projets peuvent faire appel à chacune de celles-ci. Chaque procédure administrative entraîne bien évidemment du retard, mais rend également le projet plus coûteux, au grand regret du gouvernement.

Lire aussi notre éditorial de 2018: Eoliennes, la lutte sans fin

L'idée du DETEC serait donc de regrouper toutes les approbations nécessaires afin qu'une seule procédure de recours puisse avoir lieu, jusqu'au Tribunal fédéral, si besoin, «pour les projets importants», indique-t-il.

La sélection des infrastructures estimées prioritaires serait réalisée par la Confédération, en concertation avec les parties concernées. Pour celles-ci, les constructeurs n'auraient ainsi besoin d'obtenir qu'une seule «autorisation concentrée» délivrée par les autorités cantonales.

76 projets bloqués

Cette simplification administrative permettrait d'accélérer les procédures, la mise en œuvre des chantiers et donc d'accroître la production d'énergie renouvelable indigène. Un objectif fixé par le Conseil fédéral dans sa Stratégie énergétique 2050.

Lire encore: L'éolien, une énergie qui cherche sa place

Mais «de nombreux projets sont bloqués dans des négociations juridiques difficiles depuis des années», rappelle le journal alémanique. Ainsi, l'extension du barrage sur le lac de Grimsel, dans le canton de Berne, est freinée par divers recours depuis près de vingt ans et 76 projets de construction d'éoliennes sont actuellement bloqués devant les tribunaux.

Lire également cet article de 2013: <u>Deux gros projets hydroélectriques ont été gelés</u>

L'expertise en droit administratif de l'ancien juge fédéral, Heinz Aemisegger, sert d'appui à cette possible révision. Il estime dans son rapport que les procédures actuelles sont «trop compliquées, trop lourdes et trop inefficaces».